

CONVENTION DE JUMELAGE « Jules VERNE »

entre

Les Aînés Ruraux

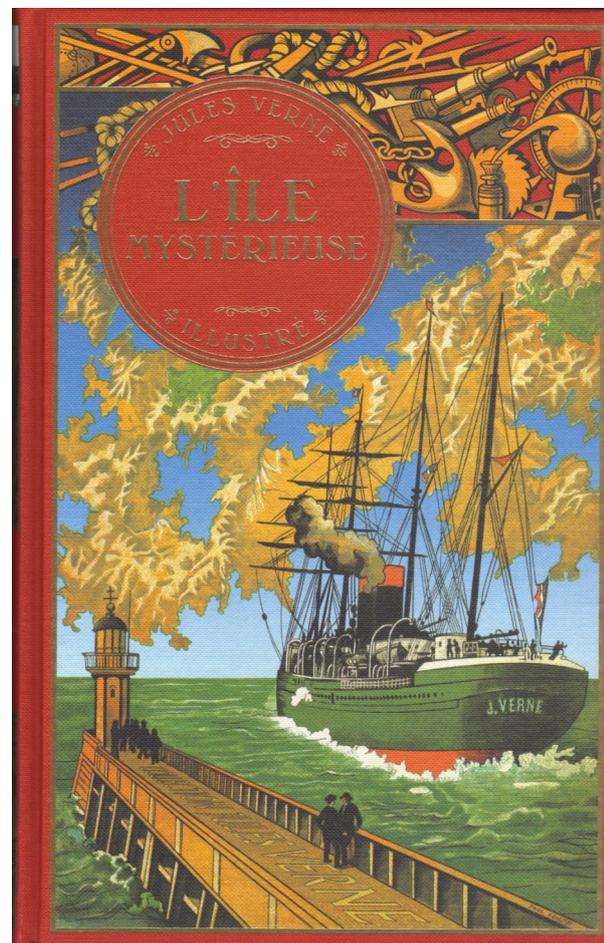
Fédération de la Loire Atlantique

et

Les Aînés Ruraux

Fédération de la Somme

Sailly le Sec (80)
18 mai 2012





CONVENTION DE JUMELAGE

« Jules VERNE »

La stature, la vie et l'œuvre de Jules VERNE font partie du patrimoine commun à Amiens et à Nantes, à la Somme et à la Loire Atlantique.

Désireuses de contribuer ensemble à la mémoire de cet illustre écrivain, de promouvoir et de développer un partenariat durable d'échanges, notamment dans le domaine culturel, les Aînés Ruraux, Fédération de la Loire Atlantique et Fédération de la Somme, représentées respectivement par leur Président, ont procédé le vendredi 18 mai 2012, à Sailly le Sec dans la Somme, à la signature de la convention de jumelage ci-après :

Article 1 : contexte

Les deux Fédérations départementales dressent le constat suivant :

- Les actions conduites par les associations affiliées au mouvement des Aînés Ruraux visent, à travers leurs valeurs « *Bien être et mieux vivre ensemble* », à développer la solidarité, le partage, le lien social, la lutte contre l'isolement et l'ouverture à tous,
- Au-delà des activités sportives et de loisirs, le développement culturel constitue un élément fort du mouvement,
- Les deux chefs-lieux de département ont un point commun lié à la vie de Jules Verne. Nantes est la ville natale de l'écrivain, Amiens fut sa résidence pendant de nombreuses années ; il y écrivit la plupart de ses chefs-d'œuvre.



CONVENTION DE JUMELAGE

« Jules VERNE »

Article 2 : objet

Dans ce contexte, compte tenu des attraits touristiques et de l’empreinte de cet écrivain sur l’offre culturelle des deux villes,

Par cette convention de jumelage, les deux fédérations visent à mettre en place une relation durable d’amitié et de confiance, d’échanges et de solidarité au niveau des Aînés ruraux des deux départements et de la Fédération nationale.

Article 3 : domaines de partenariat et engagements mutuels

Dans le cadre d’un processus continu et dans un premier temps, trois domaines prioritaires font l’objet d’un engagement mutuel par les deux Fédérations départementales :

- Les activités des Fédérations départementales

Les deux Fédérations s’engagent à échanger des informations sur la vie et l’œuvre de l’écrivain, organiser des débats et des concours visant à favoriser la curiosité des adhérents des clubs de chacune des deux Fédérations départementales,

- Les échanges réguliers

Les deux Fédérations départementales proposent d’organiser régulièrement des échanges au niveau des clubs d’Aînés ruraux des deux départements,

- dans le domaine culturel,
- dans le fonctionnement et la vie associative,
- dans la découverte réciproque des territoires.

- La promotion du mouvement à travers ces différentes actions

Les deux parties conviennent que la communication qui sera faite autour de ces événements contribuera à mettre en valeur le mouvement des Aînés Ruraux auprès du grand public et à rehausser la notoriété de Jules VERNE et des deux villes dans toute la France.



CONVENTION DE JUMELAGE

« Jules VERNE »

Article 4 : Modalités d'application et durée de la convention

Cette convention s'inscrit dans la durée. La mise en œuvre de la présente convention fera l'objet d'une évaluation annuelle par un comité de jumelage.

Le comité de jumelage est composé de 6 membres, à raison de 2 membres désignés par chaque Fédération départementale et un référent « Jules Verne » par département. Les deux Fédérations départementales identifieront les compétences disponibles au sein de leur structure et mettront mutuellement leurs experts à disposition.

Le comité de jumelage proposera un programme culturel à la portée du public des Aînés Ruraux, voire intergénérationnel. Il préparera les projets de mise en œuvre et instruira, le cas échéant, des dossiers de financement auprès des instances départementales, nationales ou européennes compétentes.

Le premier projet de mise en œuvre sera présenté et cosigné lors de l'Assemblée générale 2013 des Aînés Ruraux de la Loire Atlantique.

Fait à Sailly le Sec (Somme)
le 18 mai 2012
en deux exemplaires

**Le Président des Aînés Ruraux
Fédération de la Loire Atlantique**

Clément BOUCARD

**Le Président des Aînés Ruraux
Fédération de la Somme**

Bernard LECLERE